



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Nancy, le 29 août 2019

Le recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités

à

Madame et messieurs les IA-DASEN  
Mesdames et messieurs les chefs  
d'établissement  
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Service des ressources humaines

N° A3.../2019/2020

Dossier suivi par  
Isabelle HUEBER  
Téléphone  
03 83 86 21 03

Courriel  
ce.drh@ac-nancy-metz.fr

2 rue Philippe de Gueldres  
CO n° 30013  
54035 NANCY Cedex

Accueil du public  
du lundi au vendredi de 8h30  
à 11h30 et de 13h30 à 16h30

**Objet :** Allègement de service pour raison de santé – Année scolaire 2020-2021

**Références :**

- Décret n° 2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation
- Circulaire ministérielle n° 2007-106 du 9 mai 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé

Je rappelle à votre attention les articles cités en référence relatifs au dispositif d'accompagnement des personnels titulaires enseignants, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.

Ce dispositif prévoit la possibilité d'alléger le service de l'agent qui en fait la demande. L'allègement de service est **une mesure exceptionnelle**, accordée en raison de l'état de santé de l'agent qui continue à percevoir l'intégralité de son traitement.

Cet allègement doit être considéré comme une période **transitoire, limitée dans le temps**, qui doit permettre à l'agent de recouvrer la capacité d'assurer la plénitude de ses fonctions. Pour ce motif, cet allègement ne pourra faire l'objet d'un renouvellement.


**La formulation de la demande se fera par le biais d'une application mise en ligne sur <https://partage.ac-nancy-metz.fr/>, rubrique "mes applications", "outils", "postes adaptés et allègements de service (PAA)".**

**Cette application sera ouverte du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 5 avril 2020 à 23h59**

Toute demande présentée après la clôture de cette campagne sera refusée.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente circulaire et de veiller à l'information des personnels qui pourraient relever de ce dispositif.

Pour le recteur,  
Par délégation  
Le secrétaire général d'académie



François Bohn

**Copies :**

- Mesdames les assistantes sociales des personnels
- Mesdames les médecins de prévention